



Au royaume du corail et des bulles, les enfants mahorais sont toujours rois !



Internet, ça rame toujours autant !

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2708 - Édition du 11 Aout 2023



Pénurie d'eau et craintes sanitaires, on vaccine ou pas ?

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE

OU RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

SANTÉ : La vaccination de la population contre certaines maladies infectieuses n'est pas à l'ordre du jour

Le contexte actuel de pénurie d'eau et de sécheresse que connaît le 101^e département français peut engendrer le développement et la propagation de maladies infectieuses telles que le Choléra, la fièvre typhoïde, l'Hépatite A et la Poliomyélite. Aussi, la Direction générale de la santé (DGS) a demandé au Haut conseil de la santé publique (HCSP) de mener une étude concernant la nécessité ou non d'une vaccination à Mayotte.

Pour mener à bien cette étude un groupe de travail composé d'experts a été sollicité ainsi que le chef du Département de la Sécurité et des Urgences Sanitaires de l'Agence régionale de santé (ARS) de Mayotte qui a été auditionné. Ils ont rendu leurs conclusions dans un rapport ainsi que leurs recommandations concernant la situation mahoraise.

Actuellement il y a un faible risque de résurgence du choléra

Des études estiment à 95.000 le nombre de décès chaque année à cause du choléra. Le continent africain serait le plus touché et concentrerait plus de 50 % des cas. Aussi, selon le dernier bulletin de l'OMS

(Organisation mondiale de la santé), du 1^{er} juin 2023, sur la situation du choléra en Afrique et dans le monde, de nombreux cas sont toujours rapportés dans plusieurs pays ayant des connexions avec notre territoire tels que Madagascar, le Mozambique ou encore la Zambie.

Les auteurs du rapport indiquent que le dernier épisode de choléra survenu à Mayotte entre octobre 1998 et décembre 2000 était « l'extension d'une épidémie de choléra en provenance d'Afrique de l'Est. Le développement de l'épidémie dans ces îles a été favorisé par un assainissement médiocre, des systèmes de santé insuffisants, des difficultés socio-économiques et politiques ayant engendré une dégradation des conditions de vie des habitants. Mayotte était potentiellement exposée en raison de sa proximité géographique avec ces régions ». Depuis la dernière campagne de vaccination anticholérique de toute la population mahoraise en novembre 2000, aucun cas de choléra n'a été notifié à Mayotte, selon l'étude

Le Haut conseil de santé publique considère dans ses recommandations que « Le risque de réintroduction et d'épidémie de choléra à Mayotte,

notamment du fait des mouvements de population entre les différentes îles de l'archipel des Comores, peut être considéré à ce jour comme faible, y compris dans le contexte actuel de sécheresse et de difficultés d'approvisionnement en eau potable. Il n'y a donc pas lieu d'envisager une campagne de vaccination en anticipation contre le choléra de l'ensemble de la population. Par ailleurs, la vaccination contre le choléra n'est pas recommandée pour les voyageurs ».

La fièvre typhoïde et l'hépatite A, des maladies endémiques à Mayotte

Entre 2016 et 2020, environ 40 cas de typhoïde ont été déclarés à Mayotte en moyenne chaque année. En 2022, le nombre de cas a augmenté de manière importante avec plus de 100 cas rapportés d'après les chiffres du rapport. Les cas recensés en 2022 se concentrent principalement dans certaines communes du nord de Mayotte, principalement dans des quartiers d'habitat précaire de Koungou et Dzaoudzi-Labattoir.

Ainsi le HCSP estime que « Ni la situation épidémiologique actuelle de la fièvre typhoïde à

Tableau 1. Couverture vaccinale DTP par classe d'âge en 2019 et comparaison avec les données de l'enquête de 2010 (Mayotte enquête 2019).

Classe d'âge	Enquête couverture vaccinale 2019	Enquête couverture vaccinale 2010
	Couverture vaccinale % [IC 95 %]	Couverture vaccinale % [IC 95 %]
24 – 59 mois	93,2 [90,2-96,3]	94,6 [92,7-96,5]
7 - 11 ans	45,3 [39,5-51]	69,1 [64,6-73,6]
14 – 16 ans	27,1 [22,1-32,1]	42,6 [36,4-48,9]

Tableau 2 Nombre de doses de DTP reçues par enfant en fonction de la classe d'âge (Mayotte enquête 2019).

Nombre de doses de DTP reçues	24 -59 mois		7 -11 ans		14-16 ans	
	Effectif brut	Proportion pondérée % [IC 95 %]	Effectif	Proportion pondérée % [IC 95 %]	Effectif	Proportion pondérée % [IC 95 %]
0	8	1,9 [0,4-3,4]	8	1,7 [0,4-3,0]	14	2,6 [0,8-4,5]
1	11	2,9 [0,9-4,8]	41	9,1 [5,3-12,9]	35	7,2 [4,0-10,3]
2	15	3,0 [1,3-4,7]	15	3,3 [1,3-5,3]	24	5,7 [2,9-8,5]
3	409	86,5 [82,2-90,7]	30	5,4 [3,3-7,5]	17	2,7 [1,1-4,4]
4	19	4,8 [2,4-7,1]	169	36,9 [31,7-42,1]	61	15,2 [11-19,5]
5	3	1,0 [0,0-2,4]	191	39,8 [34-45,6]	187	41,4 [36,1-46,7]
6	0	-	9	3,5 [1,1-5,9]	110	24,7 [19,6-29,9]
7	0	-	1	0,2 [0-0,8]	3	0,4 [0-0,8]

N.B. : sont en gras les effectifs réels et les proportions pondérées des enfants ayant reçu le nombre de doses recommandé pour leur âge ou davantage.

Enquêtes couverture vaccinale 2010 à 2019 à Mayotte/Santé publique France (<https://www.santepubliquefrance.fr/regions/ocean-indien/documents/enquetes-etudes/2022/enquete-de-couverture-vaccinale-a-mayotte-en-2019>)

Mayotte ni la sécheresse et la crise d'approvisionnement en eau potable qui en découle ne justifient d'envisager une campagne de vaccination en anticipation de l'ensemble de la population de Mayotte contre la fièvre typhoïde ». Néanmoins, le HCSP suggère que « les autorités de santé du territoire pourraient proposer une vaccination anticipée ciblée aux habitants des zones d'habitat insalubre et recommande de poursuivre la stratégie de vaccination autour des cas telle qu'elle est mise en œuvre actuellement. En cas de recrudescence du nombre de cas, la stratégie de réponse vaccinale sera définie en temps réel, en fonction de la situation épidémiologique, par l'équipe de gestion de l'épidémie sous l'autorité du département de la sécurité et des urgences sanitaires de l'ARS Mayotte ».

En ce qui concerne l'hépatite A l'incidence annuelle est de 20 cas/100 000 habitants en moyenne. L'incidence est maximale chez les enfants âgés de moins de quinze ans. Des cas surviennent néanmoins chez les adultes, constatent les experts. D'après eux, il n'existe pas de recommandation vaccinale contre l'hépatite A spécifique à Mayotte, même dans le contexte actuel de la crise de l'eau, en dehors des recommandations aux voyageurs

se rendant sur ce territoire. Le HCSP recommande simplement que « les autorités de santé du territoire se tiennent prêtes au cas où des événements épidémiques pourraient être observés ».

La poliomyélite reste à surveiller comme le lait sur le feu

Pour la poliomyélite, le HCSP souligne l'importance de renforcer la surveillance clinique des paralysies flasques aiguës (PFA) au sein de la population mahoraise « en sensibilisant à nouveau les médecins hospitaliers et les médecins généralistes, de déclarer ces cas et de réaliser des prélèvements virologiques adaptés (analyses de selles) afin de caractériser les virus à l'origine de ces paralysies. En raison de la circulation des poliovirus dans les pays voisins de Mayotte (Mozambique et Madagascar notamment) et de la couverture vaccinale contre la polio sous-optimale sur ce territoire, Mayotte fait partie de ces zones à risque. Or à ce jour, aucune surveillance des eaux usées n'est réalisée à Mayotte », explique les auteurs de l'étude. Cette surveillance pourrait être particulièrement utile dans la mesure où elle permettrait de typer correctement les virus détectés et de décider éventuellement de renforcer la couverture vaccinale si

besoin.

Les conclusions du rapport sur la poliomyélite constatent qu'« Au regard de l'insuffisance de couverture vaccinale chez les enfants âgés de 6 ans et plus, l'ARS Mayotte, en lien avec le Rectorat, a initié en 2023 une campagne vaccinale de rattrapage à Mayotte. Une première phase s'est déroulée du 23 janvier 2023 au 24 mars 2023. Elle s'est adressée à tous les élèves scolarisés dans les collèges (ensemble des classes de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème) du département, soit 22 établissements. Parmi les 29.872 élèves recensés, 18.776 ont été sollicités. Les résultats ne sont pas encore communiqués. Une seconde phase était prévue dans les écoles primaires à partir de la rentrée de septembre. Elle a été repoussée à une date ultérieure en raison notamment de l'opération Wuambushu en cours à Mayotte. La situation générale actuelle est peu favorable à la mise en œuvre d'une vaccination de masse (pénurie d'eau, campagne de démantèlement de quartiers d'habitat précaire avec déplacement et relogement des populations expulsées) ».

Le HCSP ne recommande donc pas de campagne de vaccination en anticipation contre la poliomyélite, malgré cette période de sécheresse.

Annexe 3. Surveillance des cas rapportés à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de paralysies flasques aiguës (PFA) chez des enfants de moins de 15 ans dans des pays ayant des connexions avec Mayotte. PVDVc : poliovirus dérivés de souche vaccinale circulants. PVS : poliovirus sauvage.
<https://extranet.who.int/polis/public/CaseCount.aspx>

Année	Pays	Nombre de PFA	PFA associées à des PVS	PFA associées à des PVDVc	Type de poliovirus
2020	Comores	14	0	0	-
2021	Comores	13	0	0	-
2022	Comores	2	0	0	-
2020	Madagascar	632	0	2	PVDVc1
2021	Madagascar	600	0	13	PVDVc1
2022	Madagascar	642	0	14	PVDVc1
2020	Malawi	130	0	0	-
2021	Malawi	174	1	0	PVS1
2022	Malawi	476	0	4	PVDVc1
2020	Mozambique	374	0	0	-
2021	Mozambique	462	0	2	PVDVc2
2022	Mozambique	922	8	26	PVS 1 et PVDVc 2

En revanche, il encourage à surveiller la circulation des poliovirus dans les eaux usées mais aussi de renforcer la surveillance clinique des syndromes neurologiques, notamment des paralysies flasques aiguës.

Pour conclure, en dépit de la situation de crise d'approvisionnement en eau potable qui découle de la sécheresse, la situation épidémiologique actuelle de l'île pour le choléra, la fièvre typhoïde, l'hépatite A et la poliomyélite ne justifie pas une campagne de vaccination en anticipation de l'ensemble de la population de Mayotte vis-à-vis de ces quatre maladies infectieuses. Mais, « Le cas échéant, la stratégie de réponse vaccinale sera définie en temps réel, en fonction de la situation épidémiologique, par l'équipe de

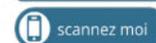
gestion de l'épidémie sous l'autorité du département de la sécurité et des urgences sanitaires de l'ARS de Mayotte. Pour ces quatre maladies, il est donc nécessaire de s'assurer que des stocks suffisants de vaccins sont prépositionnés sur le territoire », concluent les experts du rapport.

B.J.



Suivez le JDM sur internet

Retrouvez en direct les annonces des coupures d'eau.



ENVIRONNEMENT : Au royaume du corail et des bulles, les enfants mahorais sont toujours rois !

C'est sur le sable de Musicale plage et ses abords qu'a eu lieu, ce jeudi, la 10ème édition Premières bulles au pays du corail organisé par le Parc naturel marin (PNM) de Mayotte ainsi que d'autres partenaires privés et associatifs relatifs au paysage loisirs mais aussi protection environnementale.

Nouveau lieu, nouveau décor mais toujours le même entrain pour cette 10ème bougie au profit, avant tout, des 12-18 ans n'ayant guère la chance de partir en vacances ou tournant simplement en rond chez eux. Après une précédente édition en territoire Nord-Ouest, ce sont donc 90 enfants des communes de Chirongui, Dembèni



François Delaroque, DGS Bandréle

et Bandréle — commune partenaire accueillante — qui bénéficient du plein engagement des équipes du Parc & Co. pour cette journée dédiée à la Mer et au Littoral dans leur ensemble. « Nous sommes très fiers d'accueillir cet événement sur notre commune », introduit **François Delaroque**, directeur général des services. « Notre mission se voulait d'ordre logistique, notamment au niveau des transports de ces jeunes et de la mise à disposition d'animateurs. Leur offrir des activités pendant les vacances est quelque chose d'essentiel et, de surcroît, en lien avec notre lagon. Cela s'inscrit pleinement dans notre politique, bénéficiant par la même occasion, du soutien organisationnel du Parc. C'est plutôt



Les groupes d'enfants, généralement par 10, s'entrecroisent entre les divers ateliers. Ici, le bateau les conduit au large direction le baptême de plongée

réussi je dirais ». Et nous confirmons....

On divertit autant qu'on sensibilise

Articulé sur 7 ateliers terrestres et 3 purement aquatiques, pour lesquels l'ensemble des pré-ado, ado et jeunes adultes vont tourner en moyenne, une demi heure à 45 minutes, le programme propose de pouvoir explorer le milieu marin à la pagaie, avec palmes-masque-tuba* et même sous l'eau, au moyen d'un baptême de plongée. Rien que ça ! Découvrir ce pour quoi on ne cesse de leur répéter à quel point ce lagon est une richesse, tout en prenant conscience, en parallèle, des divers enjeux et problématiques auxquels il est de plus en plus confronté, faune et flore incluses. Découvrir, toucher, s'approcher. En somme, finalement devenir acteur en cet élément avec qui, au final, on ne fait que cohabiter car il n'est guère coutume de pleinement l'apprécier. On ne cessera jamais assez



(de g. à d.) Arnaud – maître nageur, Kahani du parc marin et sa fille qu'elle souhaiterait introduire à la mer



Certains sourient juste pour la photo mais d'autres ne peuvent dissimuler leur inquiétude face à cette proche rentrée dans l'eau..

de le répéter : je ne peux protéger que ce que je connais ! « Il faut comprendre que la plupart de ces jeunes n'ont jamais mis la tête sous l'eau de leur vie », nous précise Karani, chargée de mission activités traditionnelles au sein du PNM. « J'ai moi même découvert l'eau très tardivement dans le cadre de mes fonctions et j'avoue avoir été comme un bébé à la première immersion. Ce patrimoine est merveilleux et il faut que nos jeunes en soient aussi les gardiens ». Des gardiens dans l'immédiat un peu stressés surtout lorsqu'il est question d'aller se tester à la natation, avec le maître nageur sauveteur Arnaud, histoire de voir si on flotte à minima; surtout si l'on doit enclencher par la suite le kayak ou PMT*. Et là, bizarrement, l'eau ne nous fait pas vraiment rêver et même les plus rebelles en temps ordinaire, dans ce cas présent, ne la ramènent guère... Mais ça n'est que passer et les phénomènes d'excitation et de saine curiosité prennent vite le relais. Pour la plongée, pas de soucis, on peut couler en toute quiétude, un moniteur par enfant est aux petits soins pour une vraie et pédagogique, pleine première immersion. Tous les clubs ont répondu présents et ce sont

les structures Abalone et O'Bulles qui assurent le support technique.

« En leur donnant accès à ce milieu marin, ils conscientisent pas mal de choses. Ils passent de la théorie au concret et le fait de côtoyer divers acteurs professionnels, justement impliqués directement ou indirectement à cet environnement, permet aussi de leur apporter des connaissances supplémentaires et indispensables », nous indique **Abdou Dahalani**, président du Parc national marin de Mayotte.

Par les loisirs, on suscite aussi des vocations

Sur un territoire insulaire qui compte plus de la moitié de sa population en phase de s'introduire sur le marché de l'emploi, il est évident que le domaine maritime se doit aussi d'être une option pleinement valorisée en divers volets. Une option que l'on souhaite voir apparaître grâce à l'appui des politiques publiques locales ainsi que l'élargissement du panel d'offres de formations proposées par la future et proche Université de Mayotte. « La force du Parc marin, c'est d'avoir en son sein différents corps de métiers et spécialistes qui peuvent apporter leur expertise quant à ces axes de

développement à prioriser. Nous avons de par le passé loupé un certain nombre de rendez-vous et l'aquaculture, où nous étions paradoxalement précurseurs, en fait partie. Il existe énormément de potentialités et le Conseil départemental dans sa volonté de soutenir de plus en plus des projets relatifs à cette économie bleue ne peut qu'envoyer un signal d'espoir. Les politiques peuvent être locales mais aussi européennes et ce renouvellement de la flotte, par exemple, pour la pêche mahoraise est aussi quelque chose d'extrêmement important à soutenir pour notre développement économique, professionnel mais également notre émancipation. Notre entité agit dans le cadre des fonctions qui lui ont été attribuées. Elle n'est aucunement un frein; elle soumet et assure la gestion du parc marin mahorais. Il est également important que notre département puisse être un centre référence de l'ingénierie maritime. Pourquoi ne pas implanter une antenne centrale Ifremer en notre île ? Nous sommes clairement un point névralgique au regard du plein développement de ce Canal du Mozambique », conclue le président du Parc.

Un petit caillou noblement armé de possibilités qui restent à explorer, avec des idées pouvant d'ailleurs être



Abdou Dahalani

amenées par cette jeune génération en devenir; d'où l'intérêt de ces actions de terrain, de sensibilisation mais aussi d'information transmises en une autre dynamique que purement protocolaire. Le but se voulant aussi de titiller leur curiosité, de leur permettre d'explorer leur plein potentiel et de pouvoir également les aiguiller et soutenir afin qu'ils ne quittent pas tous les navires pour des contrées universitaires, formatrices et professionnelles, hors département. Le volet Tourisme et Loisirs est clairement une option porteuse dans laquelle s'engouffrent de plus en plus de jeunes mahorais tels que **Dario**, moniteur de Kayak au sein de l'association AME (Association mangrove environnement) de Chirongui, et encadrant pour cette journée : « Il est important pour moi de transmettre ma passion à ces jeunes et leur montrer que l'on peut évoluer professionnellement dans ce bel univers aquatique qui est le notre. La mer est aussi un métier et il faut ouvrir les mentalités en ce sens ».

Une journée marquant un franc succès grâce à la pleine mobilisation des 25 membres, tout corps de métiers confondus, du Parc naturel marin de Mayotte mais également tous les acteurs actifs et passionnés qui gravitent autour de notre lagon, présents à cette occasion. Rendez-vous avec immense plaisir, l'année prochaine, pour la 11ème édition.



Le lagon de Mayotte, c'est aussi sensibiliser les jeunes quant à la présence de ses mammifères marins résidants ou en migration



Maya, d'ordinaire chargée de la cartographie au sein du PNM, se voit animatrice de l'atelier création et sculpture de sable en lien avec le milieu marin pour cette journée



Dario, moniteurs kayak, donne ses consignes et conseils avant départ



Idriss et Nadhir, originaires de Bandrélé, dévoilent un magnifique dauphin. Quel talent !



On observe donc les fameuses espèces d'oiseaux présentes sur notre île

SOCIÉTÉ : Internet, ça rame toujours autant !

Cela va faire près de 4 jours que les nombreux usagers du 2.0 de notre île mais également de bon nombre autres de la zone notamment océan Indien, voient leur débit mobile et internet au ralenti. En cause, un incident exceptionnel relevant de la rupture d'un câble sous-marin, au large de la cote Ouest/Sud-Ouest africaine.

Connecté en point majeur depuis Sesimbra, au Portugal et faisant tout le pourtour du grand continent africain, pour aller jusqu'en Malaisie, le SAT3/WASC/SAFE (South Africa Transit 3 / West Africa Submarine Cable / South Africa Far East) est un, si ce n'est le, plus long câble sous-marin reliant l'Europe à l'Asie avec ses 28 000 km déployés.

Depuis ce dimanche 6 août 2023, il semblerait qu'il y ait une rupture au niveau de ce câble mais la zone précise de l'incident n'avait toujours pas été clairement identifiée encore hier, mercredi 9 août.

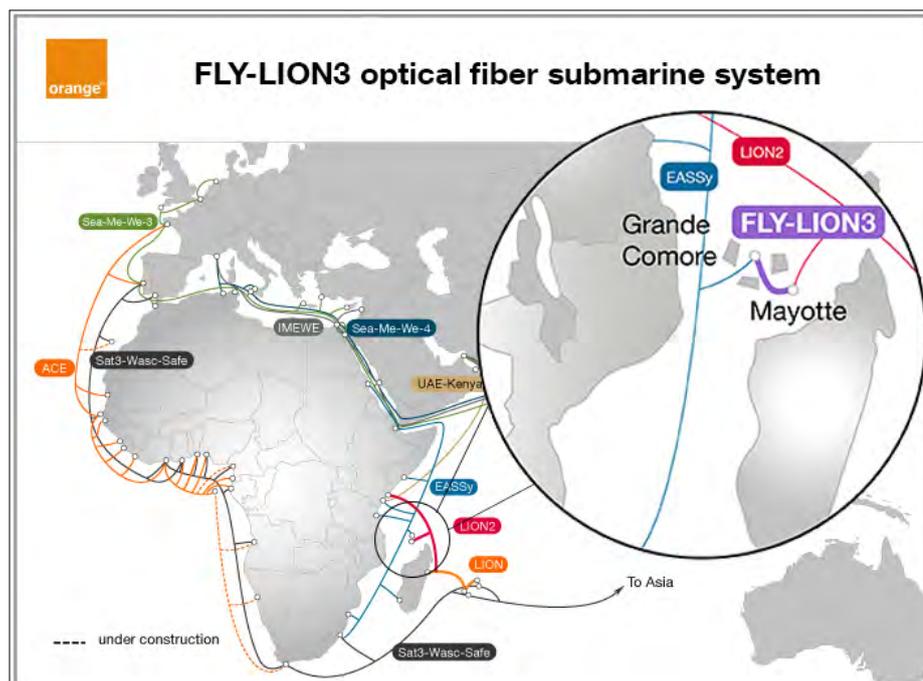
Alors vous me direz : mais internet n'arrive tout de même pas que d'un



Présentation du schéma actuel connexion existant basé sur le LION2 par l'ex-directeur technique d'Orange Mayotte, Guy Lentini

seul point !? Sur l'aspect logistique c'est vrai mais l'actuelle pratique est plutôt complexe car ce fameux itinéraire bis de la connexion — au moyen notamment du LION 2 (Lower Indian Ocean Network) — est tout bonnement en travaux depuis ce

début de semaine au niveau du Kenya (voir plan), par la même équipe qui est censée assurer cette intervention d'urgence au même moment à la direction quasi opposée. Une double malchance surtout pour les usagers de l'opérateur SFR sur notre île qui voient leur connexion mobile et internet plutôt ralentie le temps de rediriger l'ensemble du trafic sur les différentes routes alternatives possédées/louées par l'opérateur précité (un ralentissement certes mais en aucun cas des coupures; du moins, normalement !).



Du côté d'Orange Mayotte, moindre mal sachant l'achat/location de bandes passantes en plus grand nombre quant à leur routage supplémentaire au moyen du tout récent FLY-LION3 reliant notre île au câble de l'Est-africain EASSy (Eastern Africa Submarine System) en passant par Grande-Comore. Pas la même chance pour nos cousins réunionnais !

Les travaux de réparation en cours sont prévus au moins jusqu'à ce dimanche 13 août.

Nouveau câblage sous-marin de sécurisation baptisé LION3 / (DR/Orange)

ENVIRONNEMENT : Les oeufs de tortues précocement mis à nu

De grandes quantités de sable ont été prélevées sur les plages par les marées, déterrando des nids de tortues marines, dont les œufs se sont accumulés par milliers sur l'estran. Ce phénomène — exceptionnel par son ampleur — invite à réfléchir sur une stratégie de protection face aux risques naturels, exacerbés par les conséquences du réchauffement climatique.

(Communiqué officiel de Naturalistes)



Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
Directeur de publication: Bruno Mattéi

Contact commercial :
+33.7.85.05.96.59
pub@lejournaldemayotte.com



(DR/Michel Charpentier)

Consultez nos pages d'annonces légales en ligne

Publier votre annonce légale

CLIQUEZ-ICI !



ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com



Communauté d'Agglomération de Dembéné-Mamoudzou -
CADEMA

Hôtel de Ville de Mamoudzou, BP 01

Rue du Commerce

97600 Mamoudzou

AVIS DE MARCHÉ SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Communauté d'Agglomération de Dembéné-Mamoudzou (976), Contact : Monsieur Le Président Rachadi SAINDOU, Hôtel de Ville de Mamoudzou, BP 01 - Rue du Commerce, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tél. : +33 269639100. Courriel : bm.ahmed@cadema.yt. Code NUTS : FR.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marches-securises.fr> Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

Le marché est attribué par une centrale d'achat

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles et un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à cette adresse internet (URL) :

<https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

ANNONCES LÉGALES

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Collecte dans les quartiers inaccessibles à la collecte traditionnelle sur le territoire de la CADEMA

II.1.2) Code CPV principal

90500000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

La présente consultation concerne : Collecte dans les quartiers inaccessibles à la collecte traditionnelle sur le territoire de la CADEMA Lieu(x) d'exécution : Communes de Mamoudzou et Dombeni 97600 Mamoudzou

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Informations sur les lots Division en lots : oui

Il est possible de soumettre des offres pour : tous les lots

II.2) DESCRIPTION

LOT N° 1

II.2.1) Intitulé : CADEMA NORD: KAWENI

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

90500000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

Lieu principal d'exécution : CADEMA NORD: KAWENI

II.2.4) Description des prestations

Collecte dans les quartiers inaccessibles à la collecte traditionnelle sur le territoire de la CADEMA

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40% Qualité

Prix de Prestation : 40%

Valeur Technique : 50%

Démarches environnementales engagées pour la mission : 10%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 2

II.2.1) Intitulé : CADEMA CENTRE 1: CAVANI - MTSAPERERE

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

90500000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

Lieu principal d'exécution : CADEMA CENTRE 1: CAVANI - MTSAPERERE

II.2.4) Description des prestations

Collecte dans les quartiers inaccessibles à la collecte traditionnelle sur le territoire de la CADEMA

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40% Qualité

Prix de Prestation : 40%

Valeur Technique : 50%

Démarches environnementales engagées pour la mission : 10%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

ANNONCES LÉGALES

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
II.2.14) Informations complémentaires
LOT N° 3
II.2.1) Intitulé : CADEMA CENTRE 2: DOUJANI – PASSAMAINTY - VAHIBE
II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)
90500000
II.2.3) Lieu d'exécution
Code NUTS : FR
Lieu principal d'exécution : CADEMA CENTRE 2: DOUJANI – PASSAMAINTY - VAHIBE
II.2.4) Description des prestations
Collecte dans les quartiers inaccessibles à la collecte traditionnelle sur le territoire de la CADEMA
II.2.5) Critères d'attribution
Prix : 40% Qualité
Prix de Prestation : 40%
Valeur Technique : 50%
Démarches environnementales engagées pour la mission : 10%
II.2.6) Valeur estimée
II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique
Durée en mois : 12
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non
II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer
II.2.10) Variantes
Des variantes seront prises en considération : non
II.2.11) Informations sur les options
Options : non
II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
II.2.14) Informations complémentaires
LOT N° 4

II.2.1) Intitulé : CADEMA SUD: TSOOUNDZOU 1 et 2 – TSARARANO -DEMBENI – ILONI – HAJANGUOI – ONGOJOU
II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)
90500000
II.2.3) Lieu d'exécution
Code NUTS : FR
Lieu principal d'exécution : CADEMA SUD: TSOOUNDZOU 1et 2 – TSARARANO -DEMBENI – ILONI – HAJANGUOI - ONGOJOU
II.2.4) Description des prestations
Collecte dans les quartiers inaccessibles à la collecte traditionnelle sur le territoire de la CADEMA
II.2.5) Critères d'attribution Prix : 40%
Qualité
Prix de Prestation : 40%
Valeur Technique : 50%
Démarches environnementales engagées pour la mission : 10%
II.2.6) Valeur estimée
II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique
Durée en mois : 12
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non
II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer
II.2.10) Variantes
Des variantes seront prises en considération : non
II.2.11) Informations sur les options
Options : non
II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique
III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION
III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du

ANNONCES LÉGALES

commerce ou de la profession

III.1.2) Capacité économique et financière

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Vendredi 15 septembre 2023 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre Durée en mois : 6 (à

compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres Date : vendredi 15 septembre 2023 - 12:00 Lieu : La Cadema.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La commande en ligne sera utilisée

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Marché est renouvelable 3 fois 12 mois.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Le Greffier du Tribunal Administratif de Mamoudzou Jardin les Haut du Collège , 97600 Mamoudzou FRANCE.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

Le Tribunal administratif de Mamoudzou Jardin les Haut du Collège , 97600 Mamoudzou FRANCE.

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

08 août 2023



ANNONCES LÉGALES



Ville de Koungou
Place de la Mairie
97690 Koungou

AVIS DE MARCHÉ SERVICES

Organisme acheteur : Ville de Koungou (976)
Contact : Monsieur le Maire Assani Saindou BAMCOLO,
Place de la liberté, 97690 Koungou, FRANCE.
Tél. +33 269614242
Fax +33 269628675.
Courriel : commandepubliqur@koungou.fr. URL :
<http://www.mairie-koungou.com/> Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché : Mission contrôleur technique
Mission contrôleur technique
Type de marché : Services
Classification CPV : 71356100
Division en lots. Il convient de soumettre des offres pour tous les lots.
Durée de validité des offres : 6 mois

Informations sur les lots :

Lot n° 1 : Mission contrôleur technique construction la mairie annexe de Majicavo-Koropa Mission contrôleur technique construction la mairie annexe de Majicavo-Koropa

Lot n° 2 : Mission contrôleur technique rénovation école maternelle koropa 3 Mission contrôleur technique rénovation école maternelle koropa 3

Lot n° 3 : Mission contrôleur technique rénovation école koungou plateau Mission contrôleur technique rénovation école koungou plateau Lot n° 4 : Mission contrôleur technique rénovation école longoni bassin maternelle Mission contrôleur technique rénovation école longoni bassin maternelle

Lot n° 5 : Mission contrôleur technique rénovation école longoni bassin élémentaire Mission contrôleur technique rénovation école longoni bassin élémentaire

Lot n° 6 : Mission contrôleur technique construction école élémentaire en modulaire Mission contrôleur technique construction école élémentaire en modulaire

Type de procédure : Procédure ouverte
Date limite de réception des offres : Jeudi 14 septembre 2023 - 12:00
Langue(s) pouvant être utilisée(s) : français.
Avis de marché BOAMP n° : 23-112606 (envoyé le 08 août 2023)



Ville de Mamoudzou
Rue du Commerce BP 01
97600 Mamoudzou
AVIS DE MARCHÉ SERVICES
DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur
I.1) NOM ET ADRESSES
Ville de Mamoudzou (976), BP01 Boulevard Halidi Sélémani, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tél. : +33 269665510. Courriel : o.satifatou@mamoudzou.yt. Code NUTS : FR.
Adresse(s) internet :
Adresse principale : <https://www.mamoudzou.yt/>
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Section II : Objet
II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ
II.1.1) Intitulé : Maîtrise d'œuvre dans le cadre de la résorption des habitats insalubres dans le quartier BONOVO.
II.1.2) Code CPV principal
71335000
II.1.3) Type de marché
Services
II.1.4) Description succincte
Maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la résorption des habitats insalubres dans le quartier BONOVO.

Section VI : Renseignements complémentaires
VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS
08 août 2023
VI.6) RÉFÉRENCE DE L'AVIS ORIGINAL
Référence de l'avis au JO : 2023/S150-478753 du 2023-08-07

Section VII : Modifications
VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter
VII.1.1) Motif de la modification
Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur
VII.1.2) Texte à rectifier dans l'avis original Numéro de section : IV.2.2
Au lieu de : lundi 28 août 2023 - 12:00 Lire : lundi 11 septembre 2023 - 12:00
VII.2) Autres informations complémentaires